CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT ET UN SEPTEMBRE,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 15 septembre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Anne-Marie POTOT, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés: Christophe BÉCHU, Claudette DAGUIN, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Véronique CHAUVEAU.

OBJET: Vie associative – Subventions sur projets aux associations – Appel à projets « Pour une alimentation saine et durable accessible aux Angevins en situation de précarité » – Attribution – Exercice 2021

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Le CCAS d'Angers a organisé un appel à projets dans le but de renforcer les actions de lutte contre la précarité alimentaire, promouvoir les projets visant à réduire le gaspillage alimentaire et les projets en faveur d'une alimentation durable, responsable et solidaire.

L'objectif est également d'encourager les acteurs associatifs ou acteurs privés à but non lucratif à inventer des partenariats pour développer des réponses innovantes sur le territoire.

En réponse à un cahier des charges prédéfini, 10 candidatures ont été éligibles. Chaque candidat a été auditionné par un jury d'élus, présidé par Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée du CCAS. Ce jury a délibéré le 28 juin dernier et a retenu 2 projets répondant pleinement aux ambitions de cet appel à projets :

- Solidarifood : « Déploiement des tentes antigaspi sur les marchés en plein vent » pour une subvention de 8 500 €,
- Lycée Wresinski : « Superette solidaire » pour une subvention de 4 000 €.

Accusé de réception en préfecture 049-264901158-20210921-DEL-2021-074-DE Date de télétransmission : 27/09/2021 Date de réception préfecture : 27/09/2021 Ces subventions sont inscrites au chapitre 65, article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du Budget Principal 2021 du CCAS.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration attribue à l'unanimité, ces subventions aux 2 associations concernées pour un montant total de 12 500 €.

Christelle LARDEUX-COIFFARD Présidente déléguée